

Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées - Modification du budget primitif 1998

M. LEMAIRE, Rapporteur : Par arrêté préfectoral n° 4383 du 12 août 1998, M. le Préfet de Région, Préfet du Doubs, a fixé le budget de fonctionnement pour 1998 du Service de Soins A Domicile pour les Personnes Agées à 1 809 961 F alors que le budget adopté par le Conseil Municipal du 23 mars dernier s'élevait à 1 873 583 F.

Il en résulte une diminution des crédits inscrits à ce jour au budget de 63 622 F et une modification, en conséquence, de la répartition budgétaire initiale.

Les dépenses autorisées à hauteur de 1 807 735,94 F seront couvertes pour partie par le versement de la dotation globale annuelle relevant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour solde par l'affectation des résultats constatés l'année N - 2.

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales a fixé les montants comme suit :

- versement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	1 807 735,94 F
- excédent 1996	<u>2 225,06 F</u>
Crédits accordés : forfait annuel	1 809 961,00 F

Compte tenu des éléments précités, le Conseil Municipal est appelé à approuver la proposition de modifications budgétaires et en conséquence à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant les ajustements de crédits suivants :

a) En dépenses d'exploitation

Imputation	Libellé	Prévision de crédits à ce jour	Crédits accordés	Ajustement
995/6021	Produits pharmaceutiques	1 200 F	553 F	- 647 F
995/6064	Fournitures de bureau	1 500 F	500 F	- 1 000 F
995/613	Locations	3 902 F	1 919 F	- 1 983 F
995/6185	Frais de colloque - Séminaire	20 000 F	7 208 F	- 12 792 F
995/625	Déplacements	3 800 F	3 187 F	- 613 F
995/635	Impôts, taxes	4 600 F	4 500 F	- 100 F

Imputation	Libellé	Prévision de crédits à ce jour	Crédits accordés	Ajustement
995/6411	Rémunération du personnel titulaire	1 019 000 F	972 513 F	- 46 487 F
Dotation inchangée sur les articles restants		819 581 F	819 581 F	0 F
Totaux		1 873 583 F	1 809 961 F	- 63 622 F

b) En recettes d'exploitation

Imputation	Libellé	Prévision de crédits à ce jour	Crédits accordés	Ajustement
995/706111	Forfait global annuel de soins, assurance maladie	1 873 583,00 F	1 807 735,94 F	- 65 847,06 F
995/110	Excédent de fonctionnement 1996 à affecter à la réduction des charges 1997	0,00 F	2 225,06 F	+ 2 225,06 F
Totaux		1 873 583,00 F	1 809 961,00 F	- 63 622,00 F

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.